



**UNIVERSITÉ  
TOULOUSE 1  
CAPITOLE**

**INSTITUT  
MAURICE  
HAURIOU**



# L'ACTU REÇUE DE L'IMH PREMIER SEMESTRE 2014



## SOMMAIRE

**PAGE 1 :  
L'ÉDITO**

**PAGE 4 :  
LES ACTUALITÉS INSTITUTIONNELLES DES MEMBRES DU LABORATOIRE**

**PAGE 6 :  
LES MANIFESTATIONS PASSEÉS**

**PAGE 7 :  
L'AGENDA DES MANIFESTATIONS À VENIR**

**PAGE 8 :  
LES THÈSES SOUTENUES**

**PAGE 9 :  
LES PARTICIPATIONS À DES COLLOQUES**

**PAGE 13 :  
LES COMPTES RENDUS DE COLLOQUES ORGANISÉS PAR L'IMH**

**PAGE 23 :  
LES ACTES DE COLLOQUES**

**PAGE 24 :  
LES PUBLICATIONS DU LABORATOIRE**

**PAGE 28 :  
LES NOUVEAUX MEMBRES DE L'IMH**

## EDITO

Il y a quatre ans, à la suite des remarques de l'AERES, le TACIP et le CERCP fusionnaient pour ne plus former qu'une seule entité l'Institut Maurice Hauriou. La tâche, que beaucoup nous promettaient impossible, était stimulante : créer un nouveau laboratoire, fédérer deux équipes de chercheurs et deux thématiques transversales, répondre aux nouveaux défis lancés aux juristes par les évolutions économiques et sociétales, créer une structure d'accueil pour nos doctorants et bien d'autres à venir, pépinière aussi de projets de recherche et de collaborations extérieures.

Quatre ans après, c'est l'heure du bilan, auquel nous incite aussi le retour prochain de l'AERES. A commencé le travail de rédaction des quelques 7 documents demandés par les évaluateurs, dont le redoutable « volet » scientifique qui comporte le bilan des cinq années écoulées et le projet des cinq qui suivent.

Parlons justement du bilan. L'œuvre accomplie est importante et si tous les chantiers alors lancés n'ont pas été menés à terme, d'autres ont vu le jour, nombre ont été réalisés efficacement. Il faut ici saluer l'énergie, le travail inlassable de tous nos membres, leurs compétences réunies, les personnalités diverses mais complémentaires. Certes, les débats au sein de l'IMH sont parfois vifs, mais les confrontations toujours utiles, et c'est bien là la vie d'un laboratoire, désormais reconnu, à l'identité forte, qui présente un bilan de recherches dont nous pouvons tous être fiers. De nouveaux membres nous ont rejoints, d'autres sont partis, là encore, n'y voyons que les évolutions salutaires d'une structure toujours en marche.

Nous comptons plus de 100 chercheurs : 24 enseignants statutaires, 14 chercheurs associés, 70 doctorants environ. Le bilan quantitatif parle de lui-même quant à la progression et à la dynamique.

L'IMH est surtout, notamment grâce à l'énergie de Mme Delnott et celui du personnel de l'IFR, un grand organisateur de colloques, à côté des deux ouvrages collectifs en cours et des groupes de travail qui seront bientôt pourvoyeurs de ce type de travaux collectifs sans réunion « physique » des auteurs. Depuis 2009 ce ne sont pas moins de 28 colloques et journées d'études qui ont fait l'objet de publications pour 15 d'entre elles (et quatre de plus à venir) chez des éditeurs nationaux et 6 aux presses de l'Université Toulouse 1 Capitole, avec diffusion par les Editions Lextenso).

En allant de juin 2014 à septembre 2009 :

- Les inégalités d'accès aux soins
- Les directives marchés publics et concessions 2014
- QS4 Le procès face aux exigences supranationales
- La recherche juridique vue par ses propres acteurs
- Les adages en droit public
- L'identité des Tribunaux administratifs
- Regards croisés sur la psychiatrie
- Droit constitutionnel du vivant
- QSQ 3 de nouveaux équilibres institutionnels ?
- Constitutions et santé
- Les sociétés publiques locales
- Tolérance et droit public
- Quel avenir pour la dépendance ?
- Les figures du procès
- QSQ 2 La QPC façonnée par ses acteurs : quelle(s) tendance(s)?
- Le don en droit public
- Question sur la question (QSQ 1) : Le réflexe constitutionnel
- Vème conférence franco-japonaise de bioéthique, Robotics and medicine, 24-25 mars 2011,
- L'accès aux origines
- Parité et égalité, une nouvelle approche de la démocratie
- Faut-il adapter le droit des campagnes électorales ?
- Pouvoir exécutif et Parlement : de nouveaux équilibres ? L'impact de la révision constitutionnelle du 23 juillet 2008 sur le rééquilibrage des institutions.
- Santé et humanitaire.
- Juge et apparences
- Constitutions, Justice et démocratie
- L'accès aux soins

Cette activité n'a été possible qu'en restant constamment attentif au coût et à la faisabilité de tout cela. La recherche de financements hors dotation ministérielle a aussi été une préoccupation constante. Chaque axe a eu à cœur de répondre à des appels à projet et de solliciter des contrats de recherche (ANR, Maison des Sciences de l'Homme de Toulouse, ANSES, Alliance Maladies rares, CNRS, Région Midi-Pyrénées, PRES-COMUE : Labex, IDEX...).

Dans la même idée et pour mutualiser les énergies, des relations ont été recherchées et nouées avec d'autres laboratoires : d'autres équipes de l'Université (Laboratoire des sciences sociales du politique de l'IEP, l'Institut de Droit privé, l'Institut de Recherches Droit Européen International et comparé (IRDEIC), Centre de droit des Affaires ... ; d'autres universités du site toulousain (UMR 1027-Inserm, Santé publique, Laboratoire d'Analyse et d'Architecture des Systèmes (LAAS), Institut de recherche en informatique de Toulouse, CERTOP (Centre d'Etude et de Recherche Travail Organisation Pouvoir), ..., les structures fédératives (IFR « Mutation des normes juridiques »), ou l'IFERISS (Institut Fédératif d'Etudes et de Recherches Interdisciplinaires Santé-Société) et avec les équipes de juristes équivalentes à la nôtre dans d'autres universités (Montpellier, Bordeaux, Pau, Grenoble... pour le colloque relatif aux tribunaux administratifs). Le laboratoire (en tant que tel et non seulement par ses membres) est aussi devenu membre d'associations nationales, sociétés savantes du droit : l'Association Française de Droit Constitutionnel, d'ailleurs fin juin plusieurs doctorants ont présenté diverses communications au Congrès national de l'AFDC et plusieurs professeurs sont allés les

<b>BILAN QUANTITATIF GENERAL (juin 2009- juin 2014)</b>			
PUBLICATIONS COLLECTIVES	31	<i>Dont avant 2011</i>	<i>Dont après 2011</i>
Dont actes de colloques	21	4	17
dont OUVRAGES	10		
PUBLICATIONS INDIVIDUELLES			
dont OUVRAGES	45		
dont ARTICLES dans revues avec comité de lecture	224		
THESES SOUTENUES	47	18	28
THESES EN COURS	70		
CONTRATS DE RECHERCHES	8		

écouter et les encourager ; l'Association Française de Droit Administratif (dont nous avons accueillis le colloque annuel en 2013), l'Institut pour le Droit des Libertés (dont nous sommes fondateur), l'Association Française de Droit de la Santé (aux colloques duquel beaucoup participent), le Réseau Droit, sciences et techniques (dont l'école d'été des docteurs s'est tenue aussi à Toulouse en 2013), l'association européenne des droit médical (avec laquelle s'est tenue dans nos murs la conférence internationale de droit médical il y a quinze jours) et l'Association Française de Droit des Collectivités territoriales;

Ces six derniers mois, les quatre axes ont conforté leur propre bilan, au soutien de la restitution finale commune. Trois colloques ont à nouveau fait les riches heures de l'équipe. Ils sont présentés ci-après. Le colloque relatif aux directives marchés, monté et publié en un temps record par les professeurs Hoepffner et Kalflèche, avec l'appui diligent d'Emilie Delnott, a encore montré que les liens entre l'université et les professionnels de la commande publique sont, à tous points de vue, fructueux. La quatrième édition de QSQ, tournée vers les enjeux européens, a su réunir à nouveau la fine fleur des spécialistes des rapports de système et ouvert une association prometteuse avec l'IRDEIC. Enfin, le colloque délocalisé au Sénat, relatif au Territoire, lui aussi en coopération avec l'Université de Bretagne occidentale, a donné une certaine visibilité à une approche pluridisciplinaire. Enfin, sur deux jours, l'IMH a accueilli la conférence internationale de l'Ecole européenne d'été de droit médical réunissant des chercheurs de plus d'une dizaine de nationalités.

Quant au projet, il s'agit d'une alchimie toujours délicate, faite de promesses et d'espoirs qui doivent montrer que nous rêvons ensemble de manière réaliste. Il doit tenir compte des objectifs propres à chacun des axes, qui ont leurs logiques scientifiques, tout en recherchant à établir des programmes communs et des objets à étudier ensemble. Toujours une histoire de pluralité dans l'unité...

Ce qui s'est dessiné au grès de quelques rapides réunions de tous les enseignants-chercheurs, puis du Conseil de laboratoire, met en avant des méthodes communes comme l'approche théorique du droit ou le prisme « Law and Economics », mais aussi des objets potentiels comme les biens publics mondiaux ou les évolutions du droit lié au vieillissement de la population.

Nous savons néanmoins qu'une politique scientifique évolue en fonction des opportunités et des changements de personnes.

L'arrivée à l'IMH de Simone Sepe, de Vincent Dussart, de Julia Schmitz et de Tristan Pouthier, dont les portraits suivent cet édit, modifiera positivement nos ambitions. Nous avons défini lors de la création de l'IMH un objectif. Nous sommes sûrs que nous aurons tous à cœur, au terme de ces années de travail, non seulement de le défendre et de l'atteindre, mais aussi, avec la construction de notre projet, de poursuivre sur les voies tracées et d'en ouvrir d'autres.



Xavier BIOY et Isabelle POIROT-MAZERES  
Co-directeurs de l'IMH

## ACTUALITES INSTITUTIONNELLES

### *Des membres de l'IMH*

#### *Xavier BIOY*

- Membre du jury des prix de Thèse de l'IFR
- Président de séance-rapporteur au colloque de l'IFR « Le voyage et le droit », 20 juin
- Nomination comme membre du conseil scientifique de la Chaire Unesco Santé sexuelle et Droits humains

#### *Florence CROUZATIER-DURAND*

- Organisatrice du recrutement en licence bilingue droit français et droit anglo-saxon et au double-diplôme anglo-saxons (Avril et mai 2014)

#### *Pierre ESPLUGAS*

- Expert scientifique auprès de l'Agence nationale de la recherche (ANR) pour le projet « Analyse pluridisciplinaire du pétitionnement en ligne » (juin 2014)
- Membre du comité de sélection de l'IEP de Lyon, 2014

#### *Hélène HOEPPFNER*

- Membre du Comité de sélection (PR) de l'Université du Maine (mai) pour le recrutement de Sara Cassella
- Jury de thèse, S. Moutouallaguin, *L'exécution des marchés publics*, thèse dirigée par le Pr. G. Kalfèche, Université Toulouse 1 Capitole (13 fév. 2014)
- -Jury de thèse, G. Cagnon, *Contrats publics et financement. Contribution à la théorisation des contrats publics*, thèse dirigée par les Pr. G. Clamour et E. Douat, Université Montpellier 1 (10 janv. 2014)
- Membre de jurys des demi-finales du Jury du Concours européen des droits de l'homme René Cassin (Strasbourg), avr. 2014

#### *Gregory KALFLECHE*

##### Soutenances de thèse

- Siva MOUTOUALLAGUIN, *L'exécution des marchés publics*, Soutenance du 13 février 2014, directeur de thèse
- Pierre-Antoine MARTIN, *La sécurisation des autorisations d'urbanisme*, dir. Christian GRELLOIS, Université Montesquieu – Bordeaux 4, 20 décembre 2013, président du jury

#### *Christian LAVIALLE*

- Membre du jury de recrutement d'un Professeur de droit public (voie longue) à l'Université Lyon II (avril-mai)

#### *Xavier MAGNON*

##### Soutenances de thèse :

- David BAILLY, *La notion d'identité constitutionnelle de l'Etat membre de l'Union européenne. Etude de droit constitutionnel européen*, Collège Doctoral du Languedoc-Roussillon, Montpellier, 7 Juillet 2014 (rapporteur)
- Madame Emma NGOYE MOUELE, *Les institutions de la démocratie locale au Gabon : démocratisation et décentralisation*, Université de Perpignan – *Via Domitia*, Avril 2014 (rapporteur)

- Monsieur Edouard SALABERT, *La France et la construction européenne : de la souveraineté à la subsidiarité. Vers un changement de paradigme*, PRES - Université Lille Nord de France, Juillet 2014 (rapporteur)

---

### ***Isabelle POIROT-MAZERES***

#### **Instances/Séminaires**

- **Ecole des avocats**, Toulouse, 9h-17h.: *Droit médical Questions d'actualité*, 23 mai 2014
- **Comité Ethique**, EHPAD La Prade, Rieumes, 24 juin 2014 : *dossiers. Consentement et vulnérabilité*
- **Commission de conciliation et d'indemnisation Midi Pyrénées**, 11 juin 2014
- **Comité de Protection des Personnes Sud-Ouest et Outre-Mer I**, ARS Midi-Pyrénées, 21 juillet 2014

#### **Soutenances de thèse :**

- Madame Niramai PHITKAE « L'accès aux soins : comparaison des systèmes français et Thaïlandais ». Jury : M. JEAN-MARIE CROUZATIER, M. GUY DROUOT, Mme ISABELLE POIROT-MAZERES, M. VISHNU VARUNYOU, 11 avril 2014

---

### ***Hélène SIMONIAN GENESTE***

- Responsable de la Capacité en droit
  - Responsable pédagogique L3 Action Chine CTBU/faculté d'Administration et Communication
  - Co-responsable pédagogique Année probatoire Action Chine CTBU/faculté d'Administration et Communication
- 



**AGENDA DES MANIFESTATIONS PASSEES**  
*Organisées par l'IMH*

---

**Le 21 Février 2014**

**La recherche juridique vue par ses propres acteurs**

Comité scientifique: Mme Hiam MOUANNÈS, Vice –Présidente de l'UT1C et Bertrand SERGUES, docteur chargé d'enseignements  
Campus Mautauban, UT1 Capitole

---

**Le 30 Mai 2014**

**QSQ 4 : Le procès constitutionnel face aux exigences supranationales**

Colloque organisé par les Professeurs Xavier MAGNON, Stéphane MOUTON, Wanda MASTOR, Pierre ESPLUGAS  
Partenariat avec l'IRDHEIC  
UT1 Capitole

---

**Le 16 Juin 2014**

**Le territoire**

Colloque organisé par Les Professeurs Jean-Arnaud MAZERES et Xavier BIOY  
Partenariat avec le Sénat

---

**AGENDA DES MANIFESTATIONS À VENIR**  
*Organisées par l'IMH*

---

**Le 11 Septembre 2014**

**Les maladies rares, une voix pour la santé de demain?**

Colloque organisé par le Master 2 Droit de la Santé et de la Protection Sociale  
Sous la patronage de l'IMH et de l'Association Alliances maladies rares  
Manufacture des Tabacs  
UT1 Capitole

---

**Les 9 et 10 Octobre 2014**

**Le régime représentatif à l'épreuve de la justice constitutionnelle**

Colloque organisé par M. le Professeur Stéphane MOUTON  
Manufacture des Tabacs  
UT1 Capitole

---

**Le 8 Novembre 2014**

**Médiateurs et défenseurs des droits en France, dans les mondes hispaniques et anglophones**

Journée d'études organisée par Mmes Hélène SIMONIAN, Gabrielle MASSOL, Anne-Marie O'CONNELL, et M. Michel MARTINEZ  
UT1 Capitole

---



### ***LES THÈSES SOUTENUES***

M. Siva MOUTOUALLAGUIN, dont les travaux ont été dirigés par M. le Professeur Grégory KALFLECHE, a soutenu sa thèse « *L'exécution des marchés publics* » le 13 Février 2014

M. Jocelyn MOMASSO MOMASSO, dont les travaux ont été dirigés par M. le Professeur Stéphane MOUTON, a soutenu sa thèse « *L'égalité d'accès en matière de transports ferroviaires dans la Région Midi-Pyrénées* » le 27 Février 2014

M. Takoon SIRIYUWATANA, dont les travaux ont été dirigés par M. le Professeur Jean-Marie CROUZATIER, a soutenu sa thèse « *Le contrôle des élections politiques en Thaïlande* » le 10 Avril 2014

Mme Niramai PHITKHAE, dont les travaux ont été dirigés par M. le Professeur Jean-Marie CROUZATIER, a soutenu sa thèse « *L'accès aux soins : comparaison des systèmes français et thaïlandais* » le 11 Avril 2014

M. Martin TINE, dont les travaux ont été dirigés par M. le Professeur Jean-Marie CROUZATIER, a soutenu sa thèse « *La situation de l'individu dans le contentieux international* » le 25 Avril 2014

## ***PARTICIPATION À DES COLLOQUES***

---

### ***Rim-Sarah ALOUANE***

- *Building a Democracy with 140 characters. The E-citizen and the State: A Proposal for a Regulatory Framework to Govern Online Democratic Spaces*  
Article sélectionné pour être présenté au Congrès mondial de droit Constitutionnel organisé par l'Association Internationale de droit Constitutionnel, qui s'est tenu à Oslo du 16 au 20 juin 2014

### ***Emnet BERNAHANU GEBRE***

- « Nationaux et étrangers face au voyage: une comparaison sous l'angle des droits de l'homme ». Colloque « le voyage », IFR, UT1C, les 19-20 juin 2014

### ***Xavier BIOY***

- Responsable de l'atelier « Demandes en fin de vie » (avec R. Aubry), au colloque national des Espaces éthiques régionaux, Toulouse, Centre Pierre Baudis, 17 mai 2014
- « L'évaluation, source de nouvelles normativités », in L'évaluation en droit public, 16 mai 2014, Université Paris Descartes
- « Territoire et identité », in Le Territoire, Colloque Sénat, Paris, 26 juin, sous la Présidence de J-P Bel
- « L'accès aux soins comme droit fondamental », in Les inégalités d'accès aux soins, Ecole européenne d'été de droit de la santé, Toulouse 1, 30 juin et 1<sup>er</sup> juillet 2014

### ***Florence CROUZATIER DURAND***

- Protection sociale et inégalités d'accès aux soins à l'étranger, Colloque international *Les inégalités d'accès aux soins et aux services de santé*, Université Toulouse 1 Capitole, 30 juin-1<sup>er</sup> juill. 2014
- « Régulation administrative et protection des droits et libertés : quelle conciliation pour une bonne gouvernance ? », Colloque international *La justice administrative garante de l'Etat de droit?*, Université de Perpignan, 22-23 mai 2014
- « L'affaire Baby-loup, quelques éclaircissements quant à l'application des principes de neutralité et de laïcité aux services publics locaux », *Premières journées du contentieux de l'action publique locale*, Université de Grenoble, 4 avril 2014

### ***Pierre ESPLUGAS***

- Codirection (avec X. Magnon, W. Mastor et S. Mouton) du colloque « Question sur la question (QSQ 4) », 4<sup>ème</sup> journée toulousaine sur la Question prioritaire de constitutionnalité (QPC), « Le procès constitutionnel face aux exigences supranationales », mai 2014

### ***Yann FERRARI***

- Co organisation de l'Université d'été de la E santé, Castres les 2, 3 et juillet 2014
- Animation de table ronde intitulée "la confidentialité des données de santé à l'épreuve des activités de Esanté", Université d'été de la E santé, Castres les 2, 3 et juillet 2014
- Animation de l'atelier intitulé "messagerie sécurisée : mode d'emploi", Université d'été de la E santé, Castres les 2, 3 et juillet 2014
- Animation de l'atelier intitulé "mettre sur le marché une solution de Esanté", Université d'été de la E santé, Castres les 2, 3 et juillet 2014

### ***Charlotte HAMMEL***

- "Overview of the accessibility of the medically assisted procreation for the LGBT couples in the member states of EU", projet Rights on the Move, Conference: "Moving Forward

- : The Rights of Rainbow Families in Europe”, 5 juin 2014, Belfast
- « L’octroi d’une protection sociale au médecin, levier d’égalité territoriale d’accès aux soins ? », Conférence internationale « Les inégalités d’accès aux soins et aux services de santé », Toulouse, 30 juin 2014
- « La protection des familles homoparentales : quels recours envisageables », Atelier Droit et familles homoparentales, projet Rights on the Move, Toulouse, 4 juillet 2014
- Participation à l’organisation de l’Ecole Européenne d’Eté de Droit Médical. Organisation de l’atelier « Droit et familles homoparentales » Faculté de médecine de droit, projet rights on the move

---

### *Hélène HOEPFFNER*

#### **Organisation de colloque :**

- *Les nouvelles directives européennes Marchés publics et Concessions.*, avec G. Kalflèche. 15-16 mai, Université de Toulouse. Actes publiés dans la revue *Contrats et marchés publics*, n°6/2014

#### **Communications :**

- L’exécution des marchés publics et des concessions saisie par la concurrence : requiem pour la mutabilité des contrats administratifs de la commande publique, *Contrats Marchés publ.* n°6, p.65-68
- Spécificités du droit du football : mythe ou réalité ?, avec le Pr. Denys Simon, *Droit(s) du football*, colloque organisé par le Thémis (Université du Maine) et le Collectif pour l’Unité du droit), ss. dir. M. Touzeil Divina et Maisonneuve, 04 avr. 2014, Publ. coll. *L’Epitoge*, p.176-186

---

### *Grégory KALFLECHE*

#### **Organisation du colloque**

- « les Directives marchés publics 2014 », Université Toulouse 1 – Capitole, 15-16 mai 2014, avec H.HOEPFFNER, Actes publiés dans la revue *Contrats et marchés publics*, n° 6/2014

#### **Communications**

- « L’évolution de l’actionnariat public dans les sociétés commerciales », Colloque international « Journées franco-brésiliennes », sur le thème « A reforma do direito de empresa - les réformes du droit de l’entreprise », 9 et 10 décembre 2013, UERJ – Universidade do estado do Rio de Janeiro
- « La recherche juridique au sein des écoles doctorales », *La recherche juridique vue par ses propres acteurs*, Colloque Montauban, 21 février 2014, org. B. Sergues

---

### *Nathalie LAVAL MADER*

- Organisation de la journée d’études "la réforme des rythmes scolaires" , M2CT , Février 2014

---

### *Xavier MAGNON*

#### **Organisation de colloque :**

- Questions sur la question (QsQ) : le procès constitutionnel face aux exigences supranationales (droit constitutionnel comparé, UE, CEDH, CADH), avec P. ESPLUGAS, W. MASTOR et S. MOUTON, 4<sup>ème</sup> Journée d’étude annuelle QsQ, Toulouse, 30 mai 2014

**Communications :**

- « Plaidoyer pour que le Conseil constitutionnel devienne une cour constitutionnelle », *Les conférences du Master 2 de Droit public*, 1<sup>ère</sup> édition, 5 février 2014, Saint-Denis, La Réunion
- « Morale et politique : quelle place pour le droit ? », *Transparence et vie publique*, 9<sup>ème</sup> printemps du droit constitutionnel, 23 mai 2014, Assemblée nationale, Paris « La concrétisation des exigences supranationales dans l'ordre juridique interne : entre habilitations supranationales et nationales », avec B. BONNET, QsQ 4 : *Le procès constitutionnel face aux exigences supranationales (droit comparé, UE, CEDH, CADH)*, 30 mai 2014, Toulouse
- *Quel rôle pour le professeur de droit constitutionnel ?*, Table ronde, 9<sup>ème</sup> Congrès de droit constitutionnel, Atelier Jeune recherche, Association française de droit constitutionnel, 28 juin 2014, Lyon

**Hiam MOUANNES**

- L'impartialité de la justice, une exigence constitutionnellement renforcée : l'article 16-DDHC face à l'article 6-CEDH », contribution pour le IX<sup>ème</sup> Congrès de droit constitutionnel, AFDC, Lyon, 26-28 juin 2014

**Isabelle POIROT-MAZERES****Colloques**

- « L'organisation et la gestion des établissements publics de santé à l'épreuve de la médecine personnalisée », in « Les enjeux de la médecine personnalisée dans le domaine de la santé publique - Regards partagés entre politique, médecine, droit et éthique », **7 Février 2014**, **Colloque international France – Canada** Sous le parrainage de Daniel RAOUL, Président de la Commission des affaires économiques, Sénateur de Maine-et-Loire Laboratoire de Droit de la santé et de droit médical de l'université de Paris VIII, EA 1581 – Palais du Luxembourg
- « *L'accessibilité sociale* », in Colloque « La protection des personnes atteintes de troubles mentaux », **Vendredi 4 avril 2014, Bordeaux**, Cerdare, Amphi Duguit, Pôle juridique et judiciaire
- « La loi du 12 mai 2010 et ses conséquences en matière de santé publique », in 11 avril 2014, Colloque Pau, « **RESTE MAITRE DU JEU** »
- Isabelle POIROT-MAZERES, « *L'accès aux soins des plus démunis. L'exemple des SDF* », in Ecole Européenne d'Eté de droit de la santé et éthique biomédicale, **30 Juin 2014 Toulouse (France)**, conférence internationale, « **Inégalité d'accès aux soins** ». Faculté de médecine-UT1

**Work shops**

- **ANSES**, « *La mobilité des risques « nanos »* (MOBIRISQUES) », (P.Chaskiel, CERTOP, (UMR CNRS 5044, UT2, UT3), responsable Equipe 6 : I.Poirot-Mazères, Institut Maurice Hauriou, Université Toulouse 1Capitole)  
24 mars 2014, UPS- Toulouse. Quatrième séminaire  
16 juin 2014. Paris CNRS. Cinquième et dernier séminaire avant remise du rapport
- **CNRS-PEPS Interdisciplinaires 2014**, Risque et communication: Innovation, expertise, controverse (RisCom), *Applicabilité et implicabilité des nanotechnologies « de » la médecine (Nanotechmed)*
- **18 juin 2014, premier séminaire**, Certop (UMR 5044, CNRS, UT2, Université Paul Sabatier, Cirimat (UMR 5085, UPS, INPT), Institut Maurice Hauriou-UT1, LCC (UPR 8241) CLEE (UMR 5263, UT2)

- UTM-CNRS, CLLE-UT1, 16-17 juin, Workshop franco-québécois, *Des-illusions dans les jeux de hasard et d'argent*. Isabelle Poirot-Mazères, « Le droit a-t-il vocation à se saisir de l'addiction aux jeux ? »
- 

#### *Julia SCHMITZ*

- Intervention à la Conférence internationale de l'Institut Fédératif d'Etudes et de Recherches Interdisciplinaires Santé Société, *Les inégalités d'accès aux soins et aux services de santé*, juin-1<sup>er</sup> juillet 2014, Toulouse I Capitole  
Titre de l'intervention: "Le droit d'accès aux soins: entre égalité et liberté"
- 

#### *Hélène SIMONIAN-GENESTE*

- Communication au colloque international de l'IFR des 19-20 juin 2014, « Jean Escarra (1885-1955) : un juriste français en chine républicaine »
- 



**JOURNEE D'ETUDES****LA RECHERCHE JURIDIQUE VUE PAR SES PROPRES ACTEURS****21 FEVRIER 2014**

La recherche juridique occupe une place singulière au sein des facultés de droit. Celle-ci s'est fixé pour objectif l'étude de phénomènes spécifiques au sein du monde du droit afin de mieux les anticiper et de fournir une explication scientifico-juridique à la fois globale et précise sur leur existence et leur développement. Engager un débat en la matière qui consisterait à s'interroger sur la méthodologie qui est employée au niveau de la recherche, les buts fixés au sein des universités françaises ainsi que les différents supports à la disposition des chercheurs, s'avérerait d'une importance notable et d'une commodité certaine. Dans le but de mener à bien cette étude la participation des divers acteurs de la recherche juridique est fondamentale afin de répondre au mieux aux interrogations germant au sein d'une telle thématique. Professeurs des universités, Maitres de conférences et Doctorants étaient réunis afin de livrer leurs analyses sur des sujets ayant pour objet d'étude la recherche au sein du monde du droit.

Ce colloque a été organisé par Monsieur Bertrand Sergues (Chargé d'enseignement et doctorant à l'IMH). Madame Hiam Mouannes, Vice-Présidente de l'Université Toulouse 1 Capitole et Maitre de conférences à l'IMH était présidente de cette manifestation scientifique. Madame le député Valérie Rabault et Monsieur Dominique Lenfantin, Président du Tribunal de Grande Instance de Montauban ont réalisé un discours d'ouverture en leur qualité d'invités d'honneur.

De nombreux enseignants-chercheurs rattachés à l'IMH ont été amenés à intervenir sur des sujets divers et variés. Le Professeur Xavier Bioy s'est interrogé sur la signification du terme « *recherche* » appliquée à la science juridique quant au Professeur Gregory Kalflèche, ce dernier nous a livré son analyse sur la place de l'école doctorale dans la recherche juridique. Le Professeur Stéphane Mouton s'est interrogé quant à lui sur le rôle de l'enseignant chercheur et celui du directeur de thèse au sein de la recherche juridique.



**De gauche à droite :** le Professeur Xavier BIOY, M. Dominique LENFANTIN (Président du TGI de Montauban), Mme Hiam MOUANES, Mme Valérie RABAULT (Députée du Tarn et Garonne) et M. Bertrand SERGUES

Monsieur Fabrice Bin, Maître de conférences à l'Université Toulouse 1 Capitole (CERFF –IRDEIC) est parvenu à nous expliquer la place qu'avaient les disciplines juridiques spéciales au sein de la recherche en droit.

Monsieur Bertrand Sergues a développé une analyse sur la thèse de doctorat en tant que première étape de grande envergure pour le jeune chercheur. La cotutelle de thèse, support à la recherche comparative en droit et la valorisation de la thèse en milieu professionnel ont été respectivement abordées par Monsieur Gabriel Galvès, Chargé d'enseignement à l'Université Toulouse 1 Capitole, Doctorant à l'Institut du Droit de l'Espace, des Territoires et de la Communication (IDETCOM) et M. Stéphane BENQUET, Directeur Régional d'une société de généalogie successorale (diplôme supérieur du notariat), Chargé d'enseignement et doctorant à L'Institut de recherche européen international & comparé (IRDEIC).



**De gauche à droite :** le Professeur Stéphane MOUTON, Mme Hiam MOUANNES, le Professeur Grégory KALFLECHE et M. Bertrand SERGUES

*COLLOQUE**LES DIRECTIVES MARCHÉS PUBLICS ET CONCESSIONS 2014**LES 15 ET 16 MAI 2014*

Les marchés publics représentent environ 18% du PIB de l'Union européenne et constituent à ce titre un levier important de l'économie.

Dans cette perspective, la Commission avait annoncé une réforme d'ensemble du droit de la commande publique qui impliquait d'une part, une révision des directives marchés publics 2004/17 (secteurs classiques – travaux, services et fournitures) et 2004/18 (secteurs spéciaux – secteurs de l'eau, de l'énergie, des transports et des services postaux) et d'autre part, une proposition de directive sur les concessions s'appliquant notamment aux concessions de services qui, jusqu'ici, n'étaient pas réglementées par le droit dérivé.

Ces propositions de directives constituaient un instrument au service de la Stratégie Europe 2020 et une des douze priorités de l'Acte pour le Marché unique I.

La réforme proposée en 2011 visait en premier lieu à moderniser les outils et les instruments existants en simplifiant les règles et les procédures, notamment en multipliant les hypothèses où la négociation est autorisée. Elle visait en deuxième lieu à favoriser l'accès des marchés publics des PME. Elle visait enfin à améliorer l'usage qualitatif de la commande publique, en encourageant la recherche d'un meilleur rapport qualité-prix et en améliorant la prise en compte des critères sociaux et environnementaux.

En outre, la réforme tendait à multiplier les garanties visant à lutter contre les conflits d'intérêts, la corruption et le favoritisme, en particulier grâce à la mise en place d'une autorité nationale unique de contrôle des marchés publics.

Au terme de plus de deux ans d'âpres négociations, après un accord au sein du Conseil en juin 2013, les directives sur la passation des marchés publics et des concessions ont été votées au parlement européen le 15 janvier 2014 et adoptées par le Conseil de l'Union européenne le 11 février.



**De gauche à droite** : les Professeurs Grégory KALFLECHE, Philippe TERNEYRE et Madame Amadis FRIBOULET

**Le présent colloque tend à présenter cette réforme de grande ampleur** – largement influencée par la France – **et à anticiper son influence future sur le droit interne.** La commande publique est en effet un levier tel sur l'économie nationale (75 milliards d'euros en 2012) que le gouvernement entend faire de la transposition de ces textes européens l'occasion d'améliorer l'efficacité de l'achat public, en lui-même et pour son influence sur la relance. La transposition va donc être engagée rapidement.

Sur le fond, on est tenté de conclure de la lecture des directives qu'elles ne devraient pas bouleverser le droit français actuel. Elles poursuivent le même objectif que les directives antérieures : garantir le bon fonctionnement du marché uniquement européen grâce à une ouverture toujours plus grande à la concurrence. Plus exactement, elles ont, comme à chaque génération de directive, trois finalités : renforcer la qualité de l'achat public, en favorisant l'innovation et l'achat écologiquement et/ou socialement « responsable » ; simplifier les règles et les procédures ; lutter contre les discriminations et renforcer la concurrence. Elles semblent avoir essentiellement pour effet de consolider et de moderniser des règles existantes.

**Sur le plan pratique, ce sont les modalités et les modifications structurelles de la transposition qui seront analysées.** Or, il y a à cet égard des changements profonds. La question se pose en effet de savoir si la typologie des contrats ne va pas être profondément remise en cause, en raison notamment de l'éclatement actuel du régime des concessions (au sens communautaire) entre l'ordonnance n° 2009-864 du 15 juillet 2009 applicable aux concessions de travaux publics et la loi Sapin, applicable aux concessions de services publics. Tous ces contrats seront en effet réunis dans une nouvelle loi qui va reprendre la définition des concessions telle qu'elle ressort de la nouvelle définition européenne de la directive « concessions ».

Pour ce qui concerne les marchés publics, le changement est encore plus radical. **La réforme devrait en effet aboutir à un abandon du code des marchés publics au profit d'une ordonnance transposant le droit de l'Union, reprenant un grand nombre des éléments du code actuel et intégrant les contrats de partenariats,** eux-mêmes tous unifiés sous une forme contractuelle unique. Cette révolution (qui passe par l'abandon de la compétence réglementaire en matière de marchés publics) mérite à n'en pas douter des analyses précises et une anticipation doctrinale. C'est l'ambition de ce colloque qui allie la majeure partie de la doctrine spécialisée en contrats publics avec des représentants de l'administration avec et face aux praticiens de la salle, vraisemblablement nombreux. La jeune doctrine n'est pas oubliée avec la participation de deux docteurs de Toulouse 1 Capitole ayant soutenu des thèses à ce sujet.



**De gauche à droite :** les Professeures Hélène GAUDIN et Hélène HOEPPFNER

**COLLOQUE****QSQ 4 « LE PROCES CONSTITUTIONNEL FACE AUX EXIGENCES SUPRANATIONALES »****LE 30 MAI 2014**

La 4<sup>ème</sup> journée d'études QsQ (« Question sur la Question ») s'est tenue le vendredi 30 mai dans l'amphithéâtre Couzinet dans les locaux des anciennes facultés de droits sur le thème *Le procès constitutionnel face aux exigences supranationales (droit comparé, UE, CEDH)*. Le public est venu nombreux, principalement constitué d'étudiants dont un nombre significatif de doctorants de Toulouse comme d'ailleurs, il a également réuni des avocats et des collègues.

La thématique proposée a été appréhendée en droit constitutionnel comparé, tout en intégrant une analyse du droit de l'Union européenne, du droit de la Convention européenne des droits de l'homme et, dans une moindre mesure, du droit de la Convention américaine des droits de l'homme. Chaque sujet a été abordé par les différents intervenants à partir de ces différentes perspectives.

Le sujet apparaît comme étant d'une actualité décisive. L'influence des contraintes supranationales sur le procès constitutionnel apparaît aujourd'hui comme une question décisive dans l'étude des rapports de systèmes. Elle permet de mesurer l'état du rapport de force existant entre le droit interne et le droit supranational en confrontant les exigences juridiques respectives posées par ces droits avec les lectures qu'en retiennent les différents juges. Les discussions qui ont été menées au cours de la journée ont montré que le temps n'est peut-être plus celui des résistances des juridictions constitutionnelles, mais celui du respect et de la conciliation avec le droit supranational.

Plusieurs sujets auront été abordés au cours de la journée.

Il s'est d'abord agi de s'interroger sur la question de savoir si l'office particulier du juge constitutionnel implique une adaptation des contraintes supranationales qui pèsent sur lui (*Des contraintes supranationales adaptées à l'office particulier du juge constitutionnel ?*). Existe-t-il une singularité de la justice constitutionnelle justifiant une adaptation des exigences supranationales ? Le cas échéant, dans quelle mesure et pour quel droit procédural spécifique applicable à la juridiction constitutionnelle ? Cette spécificité est-elle reconnue par les juridictions supranationales ?



**De gauche à droite :** les Professeurs Marc BLANQUET, Pierre ESPLUGAS, Frédéric SUDRE, Baptiste BONNET et Xavier MAGNON

Les cours constitutionnelles se considèrent-elles comme liées par les exigences supranationales relatives au procès ? En tirent-elles des conséquences dans l'organisation de leur office ? Il a été montré que le droit supranational ne reconnaissait pas de particularisme de principe à l'office du juge constitutionnel et que ce dernier, quant à lui, prenait en compte les exigences supranationales dans son office.

L'autorité des décisions rendues par les juridictions supranationales a été réinterrogée (*Quelle(s) autorité(s) pour les décisions des cours supranationales ?*). Ces juridictions constituent d'un point de vue institutionnel les principaux moteurs dans la concrétisation des exigences conventionnelles supranationales. Il est donc décisif d'établir ce qui, dans leur décisions, est ou n'est pas obligatoire pour les organes et les juridictions internes. La résolution de cette question est nécessaire pour envisager de manière précise quels sont les comportements imposés aux organes nationaux par les juridictions supranationales. Les deux intervenantes ont opposé leur point de vue sur cette question tout en éclairant le troisième sujet abordé autour d'une table ronde.

Cette table ronde entendait dresser un état des lieux des convergences et des divergences entre les jurisprudences constitutionnelles nationales et celles des juridictions supranationales (Table ronde : *Unité et divergences de jurisprudences constitutionnelles et supranationales : respect du droit, irrégularités et dialogues*). Cet état d'état lieu devait être dressé autour de trois situations générales : les juridictions nationales respectent ce qu'elles doivent respecter (*respect du droit*), les juridictions nationales méconnaissent ce qu'elles doivent respecter (*irrégularité*), les juridictions nationales suivent ou ne suivent pas l'interprétation retenue par les juridictions supranationales alors qu'elles ne sont pas tenues de le faire (*dialogue*). Cette réflexion permet de mesurer, en pratique, l'étendue des divergences et convergences de jurisprudence pour apprécier de manière concrète la portée effective du droit supranational dans les droits internes et relativiser, peut-être, les conflits supposés entre les systèmes. Une tendance nette à la convergence a été constatée au cours de cette table ronde.

Le renvoi préjudiciel par les cours constitutionnelles témoigne d'une troisième génération de contentieux européen devant ces juridictions. Après avoir reconnu la primauté sur les lois du droit de l'Union, posé les limites indépassables à la construction européennes, les cours constitutionnelles s'insèrent désormais dans le mécanisme d'intégration le plus puissant mis en place par le droit de l'Union européenne, à savoir le renvoi préjudiciel de l'article 267 du Traité sur le fonctionnement de l'Union européenne national. Cette soumission de principe mérite a été éprouvée à l'aune de l'usage effectif qui en est fait (*Quel(s) usage(s) de la question préjudicielle devant la Cour de justice par les cours constitutionnelles*) ? Pourquoi les cours constitutionnelles renvoient-elles alors pourtant que, le plus souvent, elles ne sont pas juge du respect du droit de l'Union ? Usent-elles du renvoi préjudiciel en interprétation ou en appréciation de validité ? Le renvoi préjudiciel apparaît-il comme un instrument de conciliation du droit constitutionnel avec le droit de l'Union ? La présentation proposée a présenté deux points de vue différents sur le sujet : le point de vue du droit de l'Union européenne et celui du droit constitutionnel national.

La soumission des cours constitutionnelles au droit supranational renvoie d'un point de vue théorique à la question plus large des rapports de systèmes. Sous ce dernier angle, le cœur de la problématique se concentre en droit positif sur les rapports existants entre les habilitations nationales et les habilitations supranationales. Alors que le droit international public est indifférent à la manière dont les Etats respectent les prescriptions qu'il impose, les contraintes jurisprudentielles produites par les juridictions supranationales tendent à imposer aux Etats les moyens devant être utilisés pour parvenir aux résultats prescrits par les traités et par le droit qui en est dérivé. La conduite de l'Etat n'est plus libre. Elle est encadrée par le « droit » supranational. Ces contraintes sont susceptibles de heurter ou de prolonger les prescriptions nationales sur le même domaine.

La mesure et les effets de cette confrontation ont pu être appréciés par les intervenants (*La concrétisation des exigences supranationales dans l'ordre juridique interne : entre habilitations supranationales et nationales*).

Trop souvent considéré comme un défenseur de son ordre de référence, le juge constitutionnel n'en est pas moins également un organe de protection du droit supranational dans un sens large (*La protection des normes internationales par le juge constitutionnel*). Il sert celui-ci qu'il s'agisse de l'intégrer directement en tant que norme de référence de son contrôle ou qu'il interprète les dispositions constitutionnelles nationales à la lumière des exigences supranationales. Même en dehors de ces situations, l'attitude du juge constitutionnel vise le plus souvent à garantir la conciliation entre les exigences supranationales et celles constitutionnelles.

Dans le cadre du contrôle de constitutionnalité du droit national imposé par le droit supranational, le respect de ce dernier peut ainsi justifier des atteintes à des prescriptions constitutionnelles, tout comme l'exercice du contrôle de constitutionnalité du droit supranational pourra être limité à la sanction du respect de certaines normes constitutionnelles seulement, les plus essentielles. Autrement dit, il existe une autolimitation du juge constitutionnel lorsqu'il est question du respect des exigences supranationales. S'agit-il d'une autolimitation imposée par le droit supranational ou d'une politique jurisprudentielle conciliante ? Il a été montré que l'attitude du juge constitutionnel témoigne d'une ouverture toujours plus grande aux exigences du droit supranational.

Les débats autour de ces différentes interventions auront été nourris aussi bien entre les intervenants qu'avec la salle. La synthèse a permis de mettre en évidence les grandes lignes qui ont pu se dégager des différentes interventions et des débats.



**De gauche à droite :** les Professeurs Joël ANDRIANTSIMBAZOVINA, Patrick GAIA, Nicoletta PERLO, Nicole BELLOUBET, Hélène GAUDIN et M. GUITIERREZ RAMEREZ

**COLLOQUE**  
**LE TERRITOIRE**  
**LE 26 JUIN 2014**

Le 26 juin 2014 a été organisé au Palais du Luxembourg, sous les auspices du Sénat et de son Président Jean-Pierre Bel, un colloque sur le thème « Le territoire : questions juridiques, enjeux politiques ».

Le Sénat, l'Université de Bretagne Occidentale et l'Université de Toulouse 1 Capitole, organisateurs de ce colloque, se sont efforcés de répondre à trois exigences fondamentales.

D'abord, si l'axe juridico-politique a été privilégié, des ouvertures pluridisciplinaires ont été recherchées sur tout l'arc des sciences sociales (histoire, ethnologie, géographie, sociologie notamment).

Ensuite, un équilibre a été voulu entre deux orientations profondément interdépendantes : celle d'une réflexion théorique sur la notion de territoire, et celle de l'analyse positive des politiques multiples s'attachant aux territoires.

Enfin, un équilibre a été également souhaité entre la participation d'élus locaux et nationaux (sénateurs mais aussi députés), et celle d'universitaires déjà engagés dans une réflexion sur le thème du territoire.

Traversée par ces trois orientations majeures, la structure générale de ce colloque s'articule en deux parties :

**1. Génétique du territoire**

Il s'agit ici de viser à dégager les éléments générant l'émergence de cette notion de territoire :

Substrat matériel : le territoire et la nature, l'espace, la terre

Données anthropologiques : le territoire et les hommes, les nations, le peuple

Construit institutionnel : territoire et les deux logiques de la propriété foncière et du pouvoir politique

**2. Politiques des territoires**

Etats et territoire (aspects internationaux) : territorialisation de l'espace ; délimitation de l'espace

Etat et territoires (aspects internes) : la sédimentation des territoires ; territoire et fait urbain ; management et aménagement du territoire

Personnes et territoire : le territoire élément constitutif de la personne ; territoire, sécurité et liberté des personnes ; territoires et égalité



**De gauche à droite** : Les Professeurs Jacques MOREAU, Jean-Arnaud MAZERES, M. Jean-Pierre BEL (Président du Sénat) et la Professeure Marie-Angèle LHERMITTE

***ECOLE EUROPÉENNE D'ETE DE DROIT DE LA SANTE ET ÉTHIQUE BIOMÉDICALE***  
***DU 30 JUIN AU 2 JUILLET 2014***

Nous voici avec ce sujet au cœur de l'une des préoccupations les plus constantes et les plus actuelles des autorités politiques comme des partenaires du système de santé. Récemment le rapport Cordier, en juin 2013, relevait « les inégalités d'accès aux soins se creusent », précédant sur ce constat le rapport du Sénat sur « L'accès aux soins des plus démunis. 40 propositions pour un choc de solidarité », comme la résolution n°1946 adressée par l'Ass. Parlementaire du Conseil de l'Europe aux Etats membres à propos de « l'égalité d'accès aux soins de santé », suivant aussi en cela le rapport annuel du HCAAM sur l'accessibilité financière du système de soin. Naturellement, à l'instar de l'accessibilité territoriale, l'accessibilité « sociale », aspect de la lutte contre les inégalités de santé, est devenu l'un des axes autour desquels se construit la Stratégie Nationale de Santé présenté récemment par le gouvernement (Axe 2. Mieux organiser les soins pour les patients, garantir l'égalité d'accès, en privilégiant une logique territoriale).

Or il y a lieu d'être inquiets des évolutions en cours. Les avancées médicales spectaculaires du siècle écoulé, comme la coexistence de deux secteurs public et privé garantissant un efficace maillage du territoire, ensemble soutenu par un financement collectif et solidaire, semblent faire de l'accès de tous à des soins de qualité et en tous points du pays, un objectif réaliste.

Un équilibre paraissait avoir été trouvé entre les libertés, celles des praticiens mais aussi celles des patients, et les contraintes financières et organisationnelles de la délivrance équitable des soins. Les exigences du financement solidaire et universel pouvaient être conciliées avec le respect du droit d'accès aux soins, l'un de ces droits consacrés il y a près de soixante-dix ans comme paradigme des nouveaux rapports de l'Etat et les citoyens. Toutefois, cet équilibre, déjà acrobatique dans une société en pleine expansion, ne pouvait qu'être affecté par la dégradation des conditions économiques et sociales comme par le vieillissement de la population et l'augmentation des dépenses socialisées. Bien plus, alors même que les programmes se multipliaient, les plans se succédaient, les inégalités de santé se sont creusées et les difficultés d'accès aux soins se sont accrues, facteurs aggravés d'exclusion et enjeux de santé publique majeur.

Au cours des deux dernières décennies, confirmant cette vérité première selon laquelle la santé est affaire collective et donc objet politique, de grands textes ont pourtant réaffirmé vigoureusement l'investissement des pouvoirs publics au soutien des plus défavorisés (CMU, AME), leur rôle dans la définition des politiques de santé et la lutte contre les inégalités (loi n°2004-806 du 9 août 2004 relative à la politique de santé publique, articles 1411-1 et s. du CSP, loi HPST...). Dans le même temps, le législateur consacrait de façon solennelle les droits des patients et leur place centrale dans le système de soins (loi n°2002-303 du 4 mars 2002, relative aux droits des malades et à la qualité du système de santé). Pourtant dès alors, les premiers signes d'une évolution apparaissaient dans certaines formulations et plus explicitement encore dans certaines dispositions (instauration des franchises, forfait hospitalier, aménagement du parcours de soins, médecin traitant).

Plus encore, la réalité de la relation de soins laissait transparaître certaines altérations, transformation du « colloque singulier » à connotation souvent paternaliste en un rapport quasi marchand de gestion médico-économique. Et l'on a pu voir alors, des professionnels de santé refuser de recevoir des patients, à l'encontre même de leur déontologie, et des établissements sélectionner leurs prestations en fonction de leur tarification... Il faut aussi relever la situation toujours plus préoccupante de certaines populations « oubliées », en marge (SDF, migrants, familles pauvres...) et de certains lieux où les conditions de vie paraissent difficilement compatibles avec un accès aux soins efficace.

Autant de condamnations de fait du modèle initié aux lendemains de la seconde guerre mondiale, au travers de la consécration par le Préambule de la Constitution de 1946 d'un droit fondamental à la protection de la santé, « la Nation garantit à tous et notamment à l'enfant, à la mère ou au vieux travailleur, la protection de la santé ». Désormais, qu'il en soit ainsi réellement ou non, six Français sur dix estiment selon les termes du CISS que ce système, un temps exemplaire, est devenu en quelques années « une machine à juger du droit d'accès aux soins, selon le rang et la fortune ».

Il apparaît ainsi essentiel de renouveler le constat et de promouvoir de nouveaux modèles, financiers et territoriaux, faire le point sur les politiques en cours, ici et ailleurs. Une lecture comparatiste s'impose, et des chercheurs étrangers seront invités à présenter cette question des inégalités d'accès aux soins dans leur propre pays et selon les divers régimes de prise en charge de leurs patients.



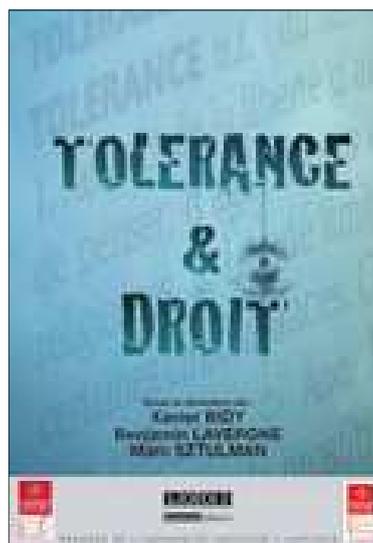
**De gauche à droite :** les Professeurs ROUGÉ, Anne-Marie DUGUET et Hugues KENFACK

***ACTES DE COLLOQUES******Tolérance et Droit  
Actes de la journée d'études du 29 Mars 2012***

Que reste-t-il à dire sur la tolérance ? Panacée médiatique aux problèmes de société, elle est sommairement définie comme une « indulgence pour ce qu'on ne peut pas ou ne veut pas empêcher ».

De l'acceptation de la tolérance comme affaiblissement de la norme au comportement pragmatique de l'administration qui renonce à appliquer une sanction, en passant par la tolérance comme composante d'une société démocratique, le concept brille par son hétérogénéité. Concept à la frontière du droit, de la science administrative, de la théorie du droit et parfois même de la philosophie du droit, il possède de très nombreuses applications sans avoir pour l'instant de définition strictement juridique.

Ces actes de la journée d'étude, organisée par l'Institut Maurice Hauriou en collaboration avec l'Institut Fédératif de Recherche, ont pour vocation de décliner ce concept en le confrontant à d'autres objets dans toutes les branches du droit public (droit administratif, droit fiscal, libertés publiques...).



## PUBLICATIONS INDIVIDUELLES

### *Rim-Sarah ALOUANE*

- Critiques et commentaires de l'ouvrage d'Elaine R. Thomas, *Immigration, Islam, and the Politics of Belonging in France*, (Philadelphia, PA: University of Pennsylvania Press

### *Joël ANDRIANTSIMBAZOVINA*

- « La doctrine et les débats doctrinaux dans les opinions séparées des juges », *La Cour européenne des droits de l'homme et la doctrine*, S. Touzé (dir.), actes du colloque de l'Institut international des Droits de l'Homme des 10 et 11 mai 2012, Paris, Pédone 2013, pp. 111-120

### *Xavier BIOY*

#### Ouvrages

- Chapitre VII – « Liberté corporelle et droit de la bioéthique », in *Le grand oral du CRFPA*, sous la direction de S. Guinchard, Lextenso-Montchrestien, 2014 (depuis 2012) (60 pages)

#### Articles

- Préface à la thèse de Damien Fallon *L'abstention de la puissance publique et la garantie des libertés fondamentales*, Lextenso-Presses de l'UT Capitole, 2014.
- Direction de la chronique, ACTUALITÉ DES AUTORITÉS ADMINISTRATIVES INDÉPENDANTES DANS LE DOMAINE DES LIBERTÉS FONDAMENTALES (CHRONIQUE N°2), Petites affiches, 01 avril 2014 n° 65, P. 6
- Fascicule « Conv. EDH : Liberté d'expression et de la presse (art. 10) », Répertoire de droit européen Dalloz, juin 2014 (22p).
- « Vers un statut juridique des androïdes ? », *Journal International de Bioéthique*, 2013/4 (Vol. 24)

### *Maxime BOUL*

- "Arrêts "Betclic" : la valse à trois temps des biens publics au Palais Royal", *Droit et Ville* n° 76/2013, p. 169-182

### *Pierre ESPLUGAS*

- « **L'externalisation des activités de service public et leurs limites** », in *Regards croisés sur l'évolution du droit administratif en France et en Russie*, Université d'Auvergne Clermont-Ferrand 1, à paraître Coll. *Thémis Essais*, PUF, 2014

### *Yann Ferrari*

- Interview concernant les données de santé pour le site internet informatique news. Lien : <http://www.informatiquenews.fr/vos-donnees-de-sante-sont-elles-en-securite-yann-ferrari-centre-e-sante-toulouse-16046>

### *Hélène HOEPFFNER*

#### Articles :

- La nouvelle directive *Concessions* : Sécuriser le cadre juridique des concessions et préserver la liberté des concédants : une conciliation impossible ?, *Europe* juin 2014, n°6, p.5-15
- La nouvelle directive *Marchés publics* : simple consolidation des acquis ou véritable modernisation ?, *Europe* mai 2014, n°5, p.5-14.
- La notion de délégation de service public : une notion condamnée ?, *RLCT*, n°98, p.45-51

**Commentaires :**

- Brevet de constitutionnalité pour le double rôle du Conseil d'Etat à l'égard des magistrats administratifs accordé par le Conseil d'Etat, CE 21 fév. 2014, n°359716, *M. Marc Antoine*, *Cah. Cons. cons.* n°44, p.133-144
- Expropriation : toujours pas de contrôle de la légalité extrinsèque des déclarations d'utilité publique, CE 17 oct. 2013, n°358633, *Collectif des élus qui doutent de la pertinence de l'aéroport de Notre-Dame des Landes*, *Cah. Cons. cons.* n°43, p.175-185
- L'instauration d'un droit de la concurrence plus strict en Nouvelle-Calédonie qu'en métropole à l'épreuve de la liberté d'entreprendre. Cons. cons., déc. n°2013-3 LP, 1er oct. 2013, *LP relative à la concurrence en Nouvelle Calédonie*. *Cah. Cons. cons.* n°43, p.185-190

**Chronique :**

- L'application du droit de l'Union européenne par le juge administratif, *Europe*, n°4 p.5-10
- Relations entre personnes publiques et champ d'application de la directive marchés publics : l'exception in house est d'interprétation stricte. CE 6 nov. 2013, *Cne de Marsannay la Côte*, n°365079
- Peut-on acheter des médicaments en ligne en toute confiance ? CE 17 juill. 2013, n°365317, *Union des pharmaciens de la région parisienne*
- Absence d'application de la directive 85/374/CEE et maintien du régime de responsabilité sans faute du service public hospitalier en cas de dommages causés par des produits défectueux. CE Sect. 25 juill. 2013, *M. Falempin*, n°339922

**Brèves de jurisprudence :**

- Droit des biens : Droit de propriété et droit de préemption, Civ. 3<sup>e</sup>, 20 fév. 2014, n°13-40076, *Mme S.*, *Cah. Cons. cons.* n°44, p.145
- Droit de la santé : Praticiens exerçant une fonction de contrôle, droit au recours, principe d'égalité, CE 13 janv. 2014, n°372804, *M. B.*, *Cah. Cons. cons.* n°44, p.145
- Droit de l'environnement : Autorisation préalable, droit au loisir et liberté d'entreprendre, Crim., 7 janv. 2014, n°13.90-030, *Cah. Cons. cons.* n°44, p.147
- Déclaration préalable et droit de participer à l'élaboration des décisions publiques ayant une incidence sur l'environnement, CE, 20 janv. 2014, n°373220, *M. B.*, *Cah. Cons. cons.* n°44, p.148
- Droit de propriété et protection de l'individu contre lui-même, CE 12 déc. 2013, n°372156, *Min. Aff. Sociales et de la Santé*, *Cah. Cons. cons.* n°43, p.191
- Invocabilité de la Charte de l'Environnement, Cons. cons., déc. n°2013-346 QPC du 11 oct. 2013, *Sté. Schuepbach Energy LLC (Gaz de schiste)*, *Cah. Cons. cons.* n°43, p.191

**Publication de colloque :**

- Les actes du colloque consacré aux *Adages* sont publiés dans les numéros 1 et 2 de la *RFDA* 2014

**Participation à un ouvrage collectif :**

- Qu'est ce qu'un Institut d'études judiciaires ? *in Initiation au droit. Introduction encyclopédique aux études et métiers juridiques*, ss. dir. M. Touzeil-Divina, LGDJ, 2<sup>e</sup> éd.

**Grégory KALFLECHE**

- « Les concessions : faut-il avoir peur du rapprochement avec les marchés ? » Contrats et marchés publics, juin 2014, p. 16
- « Référé précontractuel et droit de la propriété intellectuelle : les doubles malheurs du candidat irrecevable », Dalloz 2014 p. 340 avec P. EGEA
- **Chronique de droit public des affaires (avril à juin 2014), Revue Lamy Droit des Collectivités Territoriales (RLCT) n° 103, juillet 2014**

Réglementation : dir. 2014/55 relative à la facturation électronique dans les marchés publics

Question écrite AN n° 40143 contrats de gré à gré

Les contrats de ville et les baux réels immobiliers : naissance de deux contrats nommés

Question écrite AN n° 08748 relatif aux différentes formes de régies

CE Ass, 4 avril 2014, *Département du Tarn-et-Garonne*, n° 358994

CAA Paris, 18 mars 2014, *Sté Axxess SAS*, n° 12PA02599

CE, 5 mars 2014, *Sté Eiffage TP*, n° 374048

CAA Bordeaux, 7 mai 2014, *M. C.*, n° 12BX01313

CE, 7 mars 2014, *CHU de Rouen*, n° 372897

- **Chronique de droit public des affaires (novembre 2013 à mars 2014), Revue Lamy Droit des Collectivités Territoriales (RLCT) n° 98, avril. 2014**

Réglementation : Vote définitif des nouvelles directives marchés et concessions

Question écrite AN n° 32663 JO 15/10/2013 marchés sans mise en concurrence

CE, 2 oct. 2013, *Dept. Lot et Garonne c. Sté Caminéo*, n° 368900

CAA Lyon, 5 décembre 2013, *Société AD Arnaud Démolition*, n° 12LY01142

CAA Versailles, 10 octobre 2013, *Société générale des travaux européens (SGTE)*, n° 12VE00585

CE, 11 décembre 2013, *Société Antillaise de sécurité c. Grand port maritime de la Martinique*, n° 372214

- **Chronique « application du droit de l'Union par les juridictions administratives » (juin 2013 – janvier 2014), Europe, n° 3, mars 2014**

CE Ord. 14 février 2014, *Union nationale des associations de santé à domicile et autres*, n° 374699

CE, Ord. 5 février 2014, *Association Humanité et biodiversité et autres*, n° 375071, 375073, 375075

CE, ord. 27 août 2013, *Société Mercedes-Benz France*, n° 370831.

- **Chronique de droit de l'Urbanisme, Revue juridique de l'environnement (RJE), n° 4/2013, décembre 2013, p. 648**

CE, 29 oct. 2012, *Association Cultures et citoyenneté de Marne-la-Vallée*, n° 332257

CE, 25 juillet 2013, *SARL Lodge at Val*, n° 363537

CE, 12 juin 2013, *Cne de Loudevielle*, n° 365861

CE, 12 juin 2013, *Cne de Lambesc*, n° 358922

CAA Lyon, 28 février 2013, *Sté du Parc Eolien de Sarry*, n° 12LY01689

CAA Bordeaux, 25 avril 2013, *Ministre de l'Ecologie*, n° 11BX03399

**Christian LAVIALLE**

- Revue de droit rural juin 2014, note sous CE, 6 mars 2014, Association des producteurs de Bourgogne en Beaujolais, juillet-Aout 2014, note sous TA Limoges, 17 avril 2014, Association pour la sauvegarde de l'agriculture en Haute-Vienne
- Revue française de droit administratif 2014 n°3, mai-juin, " Les cinquante pas du roi ou la naissance du domaine public"

**Xavier MAGNON**

- « Les adages en droit public. Propos introductifs », avec P. DEUMIER, *RFDA*, 2014, n° 1, pp. 3-10
- « La jurisprudence QPC du Conseil constitutionnel en matière pénale (1<sup>er</sup> juin 2012-1<sup>er</sup> février 2014) », avec T. S. RENOUX, *Revue Pénitentiaire et de droit pénal*, n° 1, 2014, pp. 111-159

- « juridiction constitutionnelle », une « cour constitutionnelle » et une « cour suprême » ? Proposition de définitions modales et fonctionnelles », in *Long cours. Mélanges en l'honneur du Professeur Pierre BON*, Dalloz, 2014, pp. 305-322
- « Le juge face à l'exception. (Re)lecture générale du jugement d'égalité par le prisme de l'exception illustrée par la jurisprudence QPC », in *La norme et ses exceptions : quels défis pour la règle de droit ?*, sous la direction d'A. VIDAL-NACQUET et M. FATTIN-ROUGE STEPFANINI, Bruylant, A la croisée des droits, 2014, pp. 257-276

---

#### Jean-Philippe ORLANDINI

- « Les eaux des fontaines publiques: une nouvelle source du domaine public », paru à la Revue du droit public (RDP) n°1, 2014, p. 69

---

#### Jean-Marc PANFILI

- *Thérapies systémiques : régler le titre de psychothérapeute constitue un premier pas... mais il reste encore à encadrer la pratique*, Droit, déontologie et soins, éditions Elsevier Masson, n°2, juin 2014, p.233-242
- *Les traitements médicamenteux forcés en soins psychiatriques sans consentement et le risque d'atteinte à la dignité*, revue Droit & Santé, éditions Les Études Hospitalières, n°58, mars 2014, p. 1007-1018
- *La surveillance en soins psychiatriques : difficultés liées à la consommation de produits toxiques et à la cohabitation de certains patients*, Droit, déontologie et soins, éditions Elsevier Masson, n°1, mars 2014, p. 54-62
- *La mixité des équipes de soins en psychiatrie et la sécurité des personnes : état des lieux et réflexions*, Objectifs soins et Management, éditions Wolters Kluwer France, n°224, mars 2014
- *Sortir du système sanitaire pour être reconnu ?* 31 janvier 2014, <http://www.cadredesante.com>
- *Soins psychiatriques sans consentement : un changement de paradigme concernant le tiers demandeur de soins*, revue Droit & Santé, éditions Les Études Hospitalières, n°60, juillet 2014, p 1469-1471

---

#### Julie SCHMITZ

- « Institution pénitentiaire et institutions civiles : un nécessaire aménagement de la continuité juridique », *La (dis)continuité en droit*, Presses de l'Université Toulouse I Capitole, 2014
- « Droit du travail en prison : fin ou début de la réflexion sur l'absence d'un régime juridique ? », *Revue Droit Administratif*, n° 2, février 2014, pp. 14-19

---

#### Jean-Claude ZARKA

##### Ouvrages

- « L'essentiel du Droit public », Gualino Lextenso éditions, 2014
- « Traités européens », Gualino Lextenso,, 2014

##### Articles

- « Modernisation de l'action publique : publication de la loi », *Recueil Dalloz*, n° 5, 6 février 2014
- « Adoption par l'Assemblée nationale d'une proposition de loi constitutionnelle autorisant la ratification de la Charte européenne des langues régionales ou minoritaires », *La Semaine Juridique, Administration et collectivités territoriales*, 10 février 2014, n°6
- « L'éligibilité des citoyens de l'Union au Parlement européen », *Gazette Du Midi*, 10 au 16 février 2014, n°840
- «Le choix du futur président de la Commission européenne», *Recueil Dalloz*, n°13, 3 avril 2014
- « Loi de finances rectificative pour 2014 : adoption par l'Assemblée nationale », *Recueil Dalloz*, n° 25, 10 juillet 2014
- « Loi de finances rectificative pour 2014 : rejet du texte par le Sénat », *Recueil Dalloz*, n° 26, 17 juillet 2014

**LES NOUVEAUX MEMBRES DE L'IMH****Julia SCHMITZ**

MCF à l'Université Toulouse I Capitole  
Institut Maurice Hauriou (IMH)  
Axe « Puissance publique et libertés »,  
Membre du Groupement de Recherche sur l'Administration Locale en Europe (GRALE)  
Membre de l'Association Française pour la recherche en Droit Administratif (AFDA)

**• Parcours universitaire**

Troisième cycle universitaire en droit public fondamental et en sciences politiques, doctorat de droit public à l'Université Toulouse I Capitole

Thèse de doctorat sous la direction du Professeur Jean-Arnaud Mazères : La théorie de l'Institution du Doyen Maurice Hauriou

**• Activités de recherche**

Thèmes de réflexion : la complexité normative et territoriale, les processus de construction de l'Etat de droit, le droit de la santé, le droit pénitentiaire, le droit des étrangers.

**• Principales publications**

- *La théorie de l'Institution du doyen Maurice Hauriou*, éditions de l'Harmattan, collection « Logiques juridiques », Préface J.-A. Mazères, Avant-propos L. Sfez, 2013

- « Le juge du référé-liberté à la croisée des contentieux », *Revue Française de Droit Administratif*, à paraître 2014

- « Le principe du contradictoire à la lumière du droit de l'Union européenne : illustration en matière d'éloignement des étrangers », *Revue Droit administratif*, août-septembre 2014

- « Institution pénitentiaire et institutions civiles : un nécessaire aménagement de la continuité juridique », *La (dis) continuité en droit*, Presses de l'Université Toulouse I Capitole, 2014, pp. 349-366.

- « Droit du travail en prison : fin ou début de la réflexion sur l'absence d'un régime juridique ? », *Revue Droit Administratif*, n° 2, février 2014, pp. 14-19

- « Présentation de la théorie de l'institution et de la fondation », *Miscellanées Maurice Hauriou*, Réunies par M. TOUZEIL-DIVINA, L'Epitoge, 2013, pp. 175-180

- « Les déserts médicaux : accessibilité et liberté de l'offre de soins, du diagnostic aux remèdes », *La santé à l'heure de la rareté*, PUAM, 2013, pp. 89-103

- « Le droit du travail en prison et le juge administratif : un régime *sui generis* à définir », Note sous TC 15 octobre 2013, *M. V.*, n° 3918, concl. B. Dacosta *AJDA* 2013, pp. 2321-2324

- « Le juge administratif et les régimes de détention différenciés : entre ouverture du prétoire et limites du contrôle », *Revue Française de Droit Administratif*, n° 4, 2013, pp. 817-822.

- « L'étranger éloigné et le droit au procès équitable », *Regards sur le droit au procès équitable*, Presses de l'Université Toulouse I Capitole, n° 15, LGDJ, 2012, pp. 59-100

- « Réflexions sur la notion de résolution parlementaire de l'article 34-1 de la Constitution », *Revue Politéia*, n° 20, 2011, pp. 313-337

- **Travaux collectifs**

- Actualités du Contrôleur Général des Lieux de Privation de Liberté, chronique « Autorités Administratives Indépendantes et libertés », *Les Petites Affiches*

- Co-direction d'ouvrage : Ch. Alonzo, A. Duranthon, J. Schmitz, *La pensée du doyen Maurice Hauriou à l'épreuve du temps : quel(s) héritages(s) ?*, à paraître, 2015

- **Participation à des colloques universitaires**

- *Les inégalités d'accès aux soins et aux services de santé*, Conférence internationale de l'Institut Fédératif d'Etudes et de Recherches Interdisciplinaires Santé Société, 30 juin-1<sup>er</sup> juillet 2014, Toulouse I Capitole.

- *La (dis)continuité en droit*, Colloque de l'IFR à l'Université Toulouse I Capitole, 14 et 15 février 2013

- *La santé à l'heure de la rareté*, Centre de droit économique et du développement, Université de Perpignan, 14 décembre 2012.

- *Regards sur le droit au procès équitable*, ADOC, Université Toulouse I Capitole, 18 novembre 2010

- **Activités d'enseignements**

En tant qu'ATER et post-doctorante j'ai assuré des enseignements diversifiés en droit administratif, en droit administratif des biens, en droit constitutionnel, en Institutions politiques et administratives, en droit européen des libertés publiques, en droit de la santé et en droit scolaire

**Cours magistraux pour l'année universitaire 2014-2015** : Institutions internationales et Institutions juridictionnelles en 1<sup>er</sup> année de Licence droit



**Tristan POUTHIER**

MCF à l'Université Toulouse I Capitole  
Institut Maurice Hauriou (IMH)

Diplômé de l'Institut d'études politiques de Paris en 2004 (majeure « science politique »), j'ai ensuite intégré le DEA de philosophie du droit de l'Université Paris II Panthéon-Assas (diplômé en 2005), puis le Master 2 recherche de droit public de l'Université Paris XII Val-de-Marne (diplômé en 2006). J'ai débuté en 2005 à Paris II une thèse de doctorat en droit public sous la direction du professeur Denis Baranger. J'ai mené mes recherches à Paris II en tant que doctorant rattaché à l'Institut Michel Villey pour la philosophie du droit et la culture juridique, ainsi que comme ATER de 2009 à 2011. J'ai soutenu ma thèse en décembre 2013, avant d'être qualifié en février 2014 aux fonctions de maître de conférences à la section 02 du CNU, puis recruté en juin 2014 par l'Université Toulouse 1 Capitole.

Mes travaux portent principalement sur le domaine de l'histoire des idées juridiques et politiques. J'ai ainsi réalisé deux mémoires de recherche sur Montesquieu : « *Montesquieu, le commerce et la liberté* » (mémoire de l'IEP Paris, 2004) et « *La fonction des Romains dans l'Esprit des lois* » (mémoire du DEA de philosophie du droit de l'Université Paris II, 2005, publié aux *Annales de l'École doctorale de philosophie du droit, sociologie du droit et droit processuel de l'Université Paris II*). Ma thèse de doctorat est quant à elle intitulée « *Droit naturel et droits individuels en France au XIXe siècle* ». Je me suis proposé de montrer que la première doctrine publiciste des droits individuels en France, doctrine qui naît sous la monarchie constitutionnelle, a privilégié une approche moins technique que philosophique du droit qu'elle enseignait ; et qu'elle a utilisé à cette fin la théorie du droit naturel qui prévalait à la même époque chez les philosophes de l'école dite éclectique – école qui domina l'université française durant environ quatre-vingts ans.

Outre ces travaux d'histoire des idées, j'ai abordé le domaine du droit de l'urbanisme. J'ai ainsi réalisé un mémoire de recherche portant sur « *L'appréciation de la légalité en droit de l'urbanisme* » (mémoire du Master 2 recherche de droit public de l'Université Paris XII, 2006). Dans le fil de ce travail, j'ai réalisé pour l'*AJDA* une note de jurisprudence intitulée « *La réception des chartes des parcs naturels régionaux par le juge de l'urbanisme : sitôt consacrées, sitôt neutralisées* » (CE Sec. 12 février 2014, *Commune d'Épinay-Champlâtreux*, n° 357215, mentionné aux tables du recueil, *AJDA* 2014.1338).

**Responsables de la publication :**

**Xavier BIOY, Emilie DELNOTT GARNIER**

**Maquette, mise en page :**

**Emilie DELNOTT GARNIER**